



Conseil Municipal

PV du Conseil Municipal du 25 novembre 2024

Présents : Mmes M. Quignard — V. Bejottes – M. Jouvençon – L. Chami –
B. Cadiot – P. Vandezande – J. Clairon – G. Vigier– M. Lemonnier –
L. Hugault

Pouvoirs : Mme M. Desdoits à Mme L. Chami
M. B. Bénitah à Mme M. Quignard
M. J. Sabourin à M. G. Vigier

Absent excusé : J.P. Valon

Secrétaire de séance : M. P. Vandezande

Début de séance : 19h00

TABLE DES MATIERES

1	Rappel de l'ordre du jour.....	2
2	Délibérations mises à l'ordre du jour par Mme le maire.....	3
3	Délibérations complémentaires demandées par les conseillers.....	5
4	Informations du maire.....	10
5	Questions diverses.....	13



Conseil Municipal

1 Rappel de l'ordre du jour

- Validation du PV du Conseil Municipal du 14 novembre 2024
- Délibération relative au tarif de la restauration scolaire
- Délibération relative à l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Délibération relative à l'avis du Conseil Municipal sur l'arrêt de projet par la Région du plan des mobilités en Ile de France
- Informations du maire, si besoin

Ordre du jour complémentaire demandé par des Conseillers :

- Délibération pour la création d'un espace de communication pour les élus sur le site de la commune (M.Hugault)
- Délibération portant sur l'ouverture de la barrière du chemin du Maléra (M. Clairon)
- Délibération relative à la mise en place d'illiwap (Mme Chami)

Questions diverses :

- Point sur l'accès au GNAU (M. Hugault)
- Clés pour l'accès à la salle de motricité (M. Hugault)
- Date de pose des TBI (M. Hugault)

- Points des travaux abordés en commission (M. Hugault)
- Point sur le budget 2024 (M. Hugault)
- Déplacement des poubelles zone Bouttemonts par GPSEO (Mme Jouvençon)
- Proposition groupement pour les assurances cyber risque (Mme Jouvençon)



Conseil Municipal

2 Délibérations mises à l'ordre du jour par Mme le maire

2.1 Validation du PV du 14 novembre 2024

- Adoption du PV
 - Pour : 10
 - Ne participent pas au vote (absents lors du conseil municipal) : 4

2.2 Délibération relative au tarif de la restauration scolaire

Mme le maire rappelle le courrier reçu du partenaire de restauration la Normande et en explique le contenu.

Le pourcentage d'augmentation indiqué sur le courrier est calculé à partir de la formule de révision des coûts indiquée sur le contrat et s'applique sur le tarif initial du contrat et non sur le tarif de l'an dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cet avenant et autorise Mme le maire à le signer tout en demandant au prestataire d'organiser une enquête de satisfaction auprès du public suivi d'un point annuel avec ce dernier.

- Laurent Hugault demande le montant actuel payé par les parents
- Valerie Béjottes précise les montants :

- Pour les familles non imposable : 4.70 €
- Pour les familles imposables : 5.50 €
- Pour les familles imposables avec trois enfants : 5,00 €

- Benoit Cadiot s'interroge sur la qualité des repas proposés par le partenaire compte tenu du faible montant des repas facturés.

Après plusieurs échanges sur le sujet, Mme le maire propose, compte tenu de la décision récente d'augmenter les tarifs des repas, de ne pas répercuter cette augmentation sur la fin d'année 2024 ni sur l'année 2025. L'ensemble des élus approuve cette proposition.

2.3 Délibération relative à l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Mme le maire donne la parole à Gilles Vigier qui précise que cette délibération est proposée pour se donner la possibilité d'engager des dépenses d'investissement en début d'année 2025 alors que le budget ne sera pas encore voté.

Tous les engagements prévus sur le budget 2024 et non encore réalisés pourront être effectués sans problème. Par contre, pour tout autre projet sans délibération de ce type, aucun engagement n'est possible avant le vote du budget.



Conseil Municipal

- Gilles Vigier précise que ces dépenses autorisées sont plafonnées à 25 % du budget de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve cette proposition,

- Laurent Hugault s'interroge sur les capacités restantes à engager des dépenses sur le budget 2024.
 - Gilles Vigier précise que sur ce point lors du dernier conseil, une DM a été validée en y intégrant certains travaux. Tous travaux supplémentaires non prévus sur cette liste ne pourront pas être effectués avant 2025. Prenant en compte les interrogations des uns et des autres, Gilles Vigier réexplique à l'assemblée le fonctionnement du budget en précisant les différences à prendre en compte sur les dépenses et les recettes, et les modalités d'obtention de subventions.
 - Laurent Hugault informe les membres du Conseil Municipal que quelques devis ont été présentés lors de la dernière commission de travaux et souhaite savoir si ces travaux pourront être réalisés sur le budget 2024.
 - Gilles Vigier précise qu'il sera possible d'engager des petits travaux si et seulement si il reste de l'argent sur les lignes budgétaires correspondantes.
 - Mathieu Lemonnier s'interroge pour savoir sur quelle ligne budgétaire sera pris le devis Eiffage concernant la déviation.
 - Gilles Vigier répond que ce devis a bien été pris en compte lors de la dernière DM et qu'il sera imputé sur la ligne budgétaire « travaux voirie ».
 - Mathieu Lemonnier souhaite savoir si le nouveau devis de remise en état du massif à l'angle de la D205 et du chemin des Menues Terres est pris en compte sur le budget 2024. Après plusieurs échanges sur le sujet et compte tenu des différentes options proposées, il est acté qu'il est judicieux de considérer ce dossier comme un nouveau projet et de le prévoir sur le budget 2025. Lors de la réunion planifiée mercredi prochain 27 novembre avec Vexin Entreprise, des compléments d'information seront demandés et l'orientation donnée à ce projet sera traitée en commission travaux.
- La subvention obtenue dans le cadre du fleurissement pourra être utilisée sur un autre projet.



Conseil Municipal

2.4 Délibération relative à l'avis du Conseil municipal sur l'arrêt de projet par la Région du plan des mobilités en Ile de France

Mme le maire rappelle que tous les élus ont eu connaissance des documents fournis par la région et précise pour sa part qu'une nouvelle fois, les communes rurales ont été oubliées dans cette réflexion. Tenant compte de la quantité de documents et de la difficulté à les comprendre, Laurent Hugault s'interroge sur les conséquences possibles pour la commune en cas de vote négatif.

- Jacques Clairon précise que ce n'est pas un vote d'adhésion ou non mais juste un avis consultatif.

Après plusieurs échanges sur le sujet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré s'abstient.

2 votes contre

11 votes abstention

Le conseil Municipal charge Mme le maire de procéder à toutes les démarches administratives afférentes en précisant la raison de l'abstention, à savoir : pas de prise en considération des communes rurales dans ce projet.

- Mme le maire précise avoir rencontré un collègue au cours d'une réunion avec les conseillers départementaux Cécile Dumoulin et Guy Muller, qui lui a rapporté que ses élus lui avait fait la même remarque. Le souhait des communes rurales aurait été la prise en compte d'une augmentation de la fréquence des bus scolaires.

- Gilles Vigier précise qu'à ce jour les bus, même s'ils sont calés sur les heures scolaires, ne peuvent pas être considérés comme tels car tout le monde peut les prendre.

3 Délibérations complémentaires demandées par les conseillers

3.1 Délibération pour la création d'un espace de communication pour les élus sur le site de la commune (M.Hugault)

- Laurent Hugault précise que cette demande, pour être validée, doit obtenir l'accord du Conseil Municipal pour les communes de moins de 1000 habitants.

- Mme le maire informe qu'il existe certainement un protocole et une procédure à respecter concernant l'usage de cet espace et qu'on ne peut y mettre n'importe quoi.

- Gilles Vigier précise qu'il a inséré dans le projet de règlement intérieur ce dispositif et que si le règlement intérieur est approuvé, cela sera acté de fait.



Conseil Municipal

- Laurence Chami précise qu'avant de parler procédure, il faut d'abord procéder au vote et qu'en fonction du résultat, il sera temps de travailler ou non sur le sujet.
- Mme le maire revient sur le sujet en précisant qu'elle n'est pas formellement contre mais que les règles doivent être respectées.
- Gilles Vigier et Benoit Cadiot s'interrogent sur cette inquiétude. Gilles Vigier précise qu'il existe des règles à respecter qui protègent de toutes dérives.
- Mathieu Lemonnier et Valérie Béchottes demandent comment cela se présente dans d'autres communes ? Quels sujets sont partagés ?
- Gilles Vigier répond que dans la majorité des cas, ces espaces existent pour les élus qui n'ont pas forcément la parole tous les jours. Néanmoins, dans un souci de transparence, ce dispositif peut être accordé à l'ensemble des élus qui peuvent ainsi s'exprimer sur les affaires de la commune. Cet espace peut également être ouvert sur l'autre support de communication qu'est le bulletin municipal.
- Mme le maire précise qu'elle est responsable de la communication.
- Laurence Chami et Gilles Vigier lui répondent que le maire a le droit d'intervenir en cas d'insultes ou de non-respect des règles mais qu'en aucun cas il ne peut y avoir de censure et que si les contenus respectent bien les règles fixées, ils seront publiés en l'état.
- Valérie Béchottes indique que pour elle ce sera toujours sujet à polémique. Plusieurs élus s'étonnent car c'est un droit d'expression et que si les règles sont respectées, il n'y a pas de raison de polémiquer.
- Martine Jouvençon précise qu'il ne faut pas voir que du négatif dans cette proposition et que cela peut apporter une richesse et des idées nouvelles.
- Mme le maire fait alors procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette proposition comme suit :

12 votes pour
1 vote abstention

3.2 Délibération portant sur l'ouverture de la barrière du chemin du Maléra (M. Clairon)

- Mme le maire donne la parole à Jacques Clairon qui indique que cette barrière a été posée pour barrer un chemin communal, que c'est interdit par la loi et que cela engendre des problèmes à plusieurs niveaux.
 - La barrière est fermée par un cadenas privé depuis des années alors qu'initialement c'était un cadenas pompier qui y était installé.
 - Cette barrière était censée protéger le bois de Guéry contre le passage des 4/4 mais qu'en réalité il n'en est rien, les 4/4 le traversant malgré tout.
 - Le passage piétons et / ou cavaliers laissé sur le côté reste dangereux car bcp trop étroit.



Conseil Municipal

- Jacques Clairon précise que le chemin est communal et que l'on doit garantir le passage sans obstacle.
- Mme le maire souhaite revenir sur l'origine de la mise en place de cette barrière et précise que le PNR avait souhaité protéger le bois de Guéry contre les 4/4.
- Jacques Clairon tient également à préciser qu'en plus du pb que pose cette barrière, deux fossés ont été creusés par le propriétaire du Forest Hill et qu'ils doivent être également rebouchés.

Après plusieurs échanges au sein du Conseil concernant notamment le risque de voir de nouveau les 4/4 emprunter ce chemin communal et déboucher à Lainville et pour lever les contraintes que cela impose aux Lainvillois, il est proposé de faire un test d'ouverture jusqu'à la fin de l'année, d'en informer le propriétaire du Forest Hill en amont dans un esprit de bon voisinage et également que Mme le maire demande au propriétaire du Forest Hill de procéder à la remise en état du chemin communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve cette proposition.

3.3 Délibération relative à la mise en place d'illiwap (Mme Chami)

Mme le maire donne la parole à Laurence Chami qui présente le produit en précisant qu'il est déjà utilisé par plus de 3000 communes.

C'est une application qui se télécharge de façon complètement anonyme et qui permet de recevoir et / ou de transmettre de l'information à l'attention des habitants.

Chaque personne ayant téléchargé l'application peut également « s'abonner » à toutes les communes qui utilisent cette application et accéder aux informations déposées par celles-ci.

- Laurence Chami complète en indiquant qu'il s'agit d'offrir une alternative aux outils actuels, sachant que tout le monde n'a pas accès à Facebook par exemple et que c'est un moyen d'être beaucoup plus réactif dans la transmission d'informations. Le gros avantage est que ce n'est pas un produit qui entre dans les applications de type réseaux sociaux. C'est la commune qui poste de l'information. Il existe également une option qui permet aux utilisateurs de faire remonter une information, cette fonctionnalité pouvant être mise en œuvre ultérieurement.

En résumé c'est un site qui permet l'envoi d'alertes et uniquement cela.

Une interaction à double sens est tout à fait possible en fonction de l'option retenue. Par exemple : une info postée sur le site de la commune peut être automatiquement retranscrite sur l'application illiwap et inversement. Il peut également y avoir une passerelle pour sms pour les personnes qui souhaiteraient recevoir les informations sur téléphone mobile.

- Jacques Clairon s'interroge sur l'utilité de cet outil supplémentaire ; il ne faudrait pas qu'il y ait sur cet outil plus d'informations que sur le site officiel de la commune.



Conseil Municipal

- Laurence Chami explique que cela ne concerne que l'information d'actualité et qu'au contraire cela permettra d'être beaucoup plus réactif, que chaque élu pourra poster des informations assez facilement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui sur le site de la commune à cause des contraintes d'administration du produit.
- Patrick Vandezande précise également qu'en fonction des alertes et / infos postées sur illiwap, il est tout à fait possible de décider si elles doivent être ou non retranscrites sur le site officiel de la mairie.
- Laurent Hugault demande si tous les abonnés peuvent émettre des alertes.
- Laurence Chami répond que oui mais que les posts des abonnés passeront systématiquement par un circuit de validation avant diffusion.
- Martine Jouvençon souhaite savoir s'il est possible de connaître le nombre de personnes qui se connectent sur la plateforme Facebook et de nombre de connexions par onglet / page sur le site Internet de la commune.
- Laurence Chami répond se renseigner pour ce qui concerne Facebook et que les statistiques étaient disponibles pour le site internet de la commune en précisant que ces dernières seront transmises aux membres du Conseil Municipal..
- Martine Jouvençon souhaite savoir quelle suite été donnée quant à sa demande d'accès spécifiques sur une page ou un onglet du site internet pour diffusion d'informations.
- Laurence Chami précise que l'ouverture d'accès pour publication dans certains onglets et / ou pages était techniquement possible mais sur l'intégralité du site (pour publication sur certains onglets et /ou pages) mais qu'il s'agit de droits d'administrateurs, et que ce n'est malheureusement pas envisageable au risque de toucher à l'intégrité du site.
- Martine Jouvençon répond que si mais que cette possibilité n'est pas acceptée
- Laurence Chami répond qu'elle va contacter Campagnol au sujet des rôles et profils utilisateurs afin de savoir si des droits de rédaction sans publication pourraient être donnés..
- Benoit Cadiot précise que la personne qui a présenté l'outil a pris comme exemple la commune de Vétheuil : sur une durée d'exploitation d'une année il n'y avait que 5 à 10 remontées d'information provenant des abonnés.
- Laurence Chami précise aussi que des sous pages peuvent être réservées aux associations ou autres (par exemple l'école) qui pourraient diffuser leurs propres informations.
- Gilles Vigier demande combien de temps sont gardées les informations.
- Laurence Chami répond que les informations restent visibles tant qu'elles ne sont pas purgées et donc qu'il faut effectivement mettre en place une administration comme c'est le cas sur beaucoup d'applications.
- Gilles Vigier souhaite savoir comment cet outil sera géré par rapport à Facebook.
- Laurence Chami et Patrick Vandezande répondent que l'idée est de remplacer à terme le support Facebook pour la transmission des informations provenant de la mairie. Si l'on souhaite dans un premier temps continuer à communiquer sur Facebook, l'idée est de déposer simplement un lien qui redirige vers le site Internet de la commune, ce qui incitera aussi les habitants à s'y connecter.



Conseil Municipal

A ce sujet, Gilles Vigier souhaite savoir s'il est possible d'avoir sur Facebook un abonné qui s'appellerait « commune » par exemple, pour la diffusion des informations car à ce jour les informations diffusées sur Facebook sont nominatives ; cela porte à confusion car on ignore si elles sont diffusées à titre personnel ou au nom de la commune. Laurence Chami indique que le type de page Facebook retenu (« communauté ») ne permet pas cette option.

- Benoit Cadiot et Laurence Chami précisent que justement illiwap règlera ce problème car la communication de la mairie sera diffusée via cet outil et pourra être redirigée de façon informatique vers le site de la commune et / ou vers Facebook suivant les choix qui seront faits. Laurence Chami se renseigne auprès de la société pour savoir comment sera présentée une information sur Facebook qui provient de illiwap.

- Laurence Chami présente les deux options qui sont possibles en terme d'abonnement.

- Une option à 295 € / an
- Une option à 900 € / an

Cette dernière option permet beaucoup plus de choses et notamment les intégrations automatiques / gestion des flux entre les différents supports -Facebook site internet etc..)

- Laurence Chami préconise l'option 2 car elle permet de répondre en quasi-totalité à nos besoins et ouvre même la possibilité d'intégrer et de diffuser de façon automatique des informations de provenance externe via des flux RSS (exemple de GPSEO).

- Laurent Hugault souhaite savoir s'il est prévu une présentation en présentiel aux habitants pour leur détailler l'outil.

- Laurence Chami répond que cela pourra se faire sans problème.

- Benoit Cadiot précise qu' un support extrêmement bien rédigé et produit par l'éditeur est mis à la disposition des élus.

Si l'outil est retenu, la commission Communication a déjà envisagé

- De faire un test avec une trentaine de personnes (parents d'élèves, ados, personnes de différentes générations) afin de voir comment elles perçoivent les choses et d'y associer également une ou deux associations.
- D'ouvrir une permanence en mairie pour aider les personnes à installer et prendre en main ce nouvel outil.

Sur demande de Laurent Hugault, Laurence Chami contactera l'éditeur pour essayer de négocier le montant de l'abonnement la première année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve cette proposition de retenir l'outil avec l'option à 900 € / an.



Conseil Municipal

4 Informations du maire

4.1 Verbalisations récentes sur le village

Mme le maire fait état d'un fort mécontentement des habitants concernant le sujet et annonce qu'une réunion est planifiée le 2 décembre afin de trouver des solutions pour régler les problèmes de stationnement dans la commune.

- Benoit Cadiot demande qui est invité à cette réunion et souhaite qu'un membre de la commission travaux y participe.

- Laurence Chami répond que c'est la commission Cadre de vie qui se réunit et Patrick Vandezande précise qu'il est membre des deux commissions.

- Martine Quignard invite Benoit Cadiot à y participer au vu de la réflexion qu'il a commencé à mener sur le sujet.

- Mathieu Lemonnier demande à l'ensemble du Conseil qui a connaissance de l'appel à la gendarmerie pour expliquer le pourquoi de ce nombre important de verbalisations soudaines. Aucune réponse n'est apportée, aucun des élus présents ne sachant qui a contacté la gendarmerie.

- Jacques Clairon demande que l'on se pose aussi la question du motif des verbalisations en précisant qu'elles sont certainement liées à la mise en place des panneaux « zone de rencontre » et qu'il faudrait pouvoir relire les arrêtés qui ont été produits pour leur mise en place.

- Mme le maire demande à Jacques Clairon de préciser sa pensée.

- Jacques Clairon indique qu'à ce jour il existe dans la rue aux canes une zone qui est mal délimitée.

- Benoit Cadiot précise que 3 panneaux déterminent la partie de rue sur laquelle il est interdit de stationner en dehors des zones délimitées.

- Jacques Clairon dit que le problème vient du fait qu'aucun marquage de stationnement n'a été défini sur cette zone. Donc, à chaque nouvelle intervention de la gendarmerie, les véhicules qui y stationnent pourront être à nouveaux verbalisés.

- Laurence Chami demande que la gendarmerie soit informée que le Conseil Municipal travaille sur la problématique du stationnement dans le village et que dans l'attente de la solution, ils ne verbalisent plus les véhicules garés.

- Benoit Cadiot expose sur un plan la situation actuelle du stationnement autorisé et non autorisé dans le village et ce que pourrait être une situation future avec création de nouveaux espaces de stationnement.

Après plusieurs échanges sur le sujet et constatant que celui-ci ne peut pas être traité en séance, il est acté que ce point sera abordé en priorité lors de la réunion du 2 décembre et qu'en attendant de trouver les bonnes solutions, il faudrait « neutraliser » les panneaux pour éviter d'autres verbalisations.

- Mme le maire précise qu'il n'est pas possible de neutraliser les panneaux sans suivre un protocole déterminé et indique qu'elle contactera dès le lendemain la gendarmerie pour leur demander de suspendre les verbalisations le temps que la réflexion sur le sujet soit menée.



Conseil Municipal

4.2 Episode neigeux

Mme le maire tient à remercier les agents et Mathieu Lemonnier.

- Mathieu Lemonnier souhaite que les remerciements soient plus prononcés à l'égard de Remi, Julien ne conduisant pas le tracteur. Il rappelle à Mme le maire qu'il faudra traiter ce sujet car lors de l'embauche de Julien, celui-ci a bien précisé qu'il conduisait le tracteur. Le tracteur de la commune est ce qu'il est mais Julien doit impérativement être en capacité de le conduire pour effectuer les tâches qui nécessitent son usage.

- Mathieu Lemonnier précise que la situation a été gérée au mieux mais tient à signaler que la gestion de crise a été problématique. En tant que responsable de la commission travaux et de la convention hivernale, il aurait dû être informé du RTT accordé à Remi sur la période concernée. Il a dû demander gentiment à Rémi de se rendre malgré tout disponible et de reporter sa journée de RTT, ce qui n'est pas normal.

- Jacques Clairon précise qu'ils ont appris également que Julien était absent en fin de semaine alors qu'il est prévu de longue date que ce soit la période de pose des décors de Noël.

- Mathieu Lemonnier informe le Conseil que vu l'intensité de l'épisode neigeux, il y a eu une forte consommation de sel (250 sacs de 25 kgs). Et qu'une commande de réapprovisionnement a été engagée.

- Mme le maire porte à la connaissance du Conseil qu'en raison de cet épisode neigeux, la directrice de l'école a été informée par l'Education Nationale de la suspension des cours le jeudi et de leur suppression le vendredi. Concernant la cantine, 77 repas avaient été commandés et seulement 17 enfants étaient présents. Mme le Maire précise qu'elle a invité tous les agents de la commune pour éviter le gaspillage des repas et propose de ne pas facturer ces repas aux parents vu qu'il s'agit d'un cas de force majeure. L'ensemble des élus approuve ces deux initiatives.

- Jacques Clairon souhaite savoir s'il est normal de ne pas faire payer les opérations de déneigement au Prieuré dans la mesure où le Prieuré est une propriété privée ?

- Mme le maire répond que les habitants du Prieuré sont des Lainvillois comme les autres. Le déneigement a toujours été effectué sans facturation.

- Gilles Vigier précise que le sujet peut être discuté mais qu'effectivement le Prieuré étant une propriété privée, la commune n'est pas censée y intervenir.

- Mathieu Lemonnier soulève le point pour d'autres secteurs de Lainville qui sont aussi en résidence privée et s'interroge sur ce traitement de faveur pour le Prieuré.

- Jacques Clairon précise qu'il n'émet pas d'opposition à ce que cela soit fait mais qu'une facture du temps passé leur soit adressée. Suite au refus de Mme le Maire, Jacques Clairon précise que dans ce cas pourquoi ne pas procéder au déneigement de toutes les zones privées au même titre.

- Mme le maire précise que pour partie cela a été fait.

- Mathieu Lemonnier informe le conseil que cela a été fait de sa propre initiative avec son tracteur personnel en précisant que sur les épisodes précédents, Mme le maire refusait toute intervention sur les zones privées en dehors du Prieuré.



Conseil Municipal

- Laurence Chami et Jacques Clairon tiennent aussi à porter à la connaissance de tous que dernièrement ils ont sollicité le Prieuré pour la pose de banderoles, qu'ils ont reçu une fin de non-recevoir assez brutale et que les services sont souvent rendus à sens unique.
- Laurent Hugault soulève également le pb de l'heure de passage de GPSEO et propose également que les interventions qui sont de leur ressort leur soient facturées lorsqu'elles sont réalisées par les agents de la commune. Il rapporte qu'il y a aussi un problème d'outillage pour les agents techniques.
- Mme le maire informe qu'il n'est pas possible de demander une compensation financière à GPSEO car ils interviennent suivant un circuit sur 14 communes.
- Jacques Clairon tient à préciser que monsieur Béranger lui a dit que cette tournée prenait généralement 2 heures. Or, l'intervention dans le village n'a été effectuée qu'à 14 heures bien que les passages de déneigement aient débuté très tôt le matin.
- Laurent Hugault propose de rencontrer monsieur Béranger sur le sujet.

4.3 Problème sur le logiciel de cantine

- Mme le maire informe le conseil qu'il y a un souci depuis septembre quant au prélèvement des sommes dues pour les repas de cantine. Suite au départ de Stéphanie, la commune se retrouve sans régisseur pour traiter le problème.
- Mme le maire précise qu'elle ne peut être régisseur car elle-même est ordonnateur et qu'aucun adjoint ni conseiller ayant des délégations ne peut assurer cette fonction.
- Patrick Vandezande demande si la personne qui vient en mairie une fois par semaine peut être régisseur.
- Mme le maire répond que non car elle n'intervient qu'en remplacement. Concernant le problème, elle suppose qu'il y a eu un souci informatique car le fichier avait bien été préparé par Stéphanie.
- Laurence Chami informe que des parents ont signalé le problème sur Facebook et souhaitent que suite à cette erreur un échelonnement des paiements leur soit proposé.
- Mme le maire n'y voit pas d'inconvénients mais ne sait pas comment faire.
- Gilles Vigier demande la nomination d'un régisseur en séance pour traiter le sujet rapidement. L'ensemble des élus approuve cette proposition en justifiant que l'arrivée de la nouvelle secrétaire pourrait aussi être retardée et qu'on ne peut se permettre de différer le traitement de ce problème.
- Jacques Clairon demande s'il peut y avoir plusieurs régisseurs.
- Mme le maire répond qu'il ne peut y avoir qu'un seul régisseur mais suite aux questionnements des élus précise qu'il peut aussi y avoir un régisseur adjoint. Plusieurs élus demandent qui est volontaire,
- Mme le maire précise qu'elle s'occupera du sujet elle-même, que le régisseur sera la secrétaire et qu'elle nommera un adjoint au sein de la commission finances.
- Laurent Hugault propose que Patrick Vandezande soit nommé adjoint au régisseur dans la mesure où il est membre de la commission finances.
- Mme le maire refuse catégoriquement sans donner d'explications et précise qu'elle nommera Joël Sabourin.



Conseil Municipal

- Laurence Chami et plusieurs conseillers s'offusquent de cette attitude en précisant que Joël Sabourin est souvent absent, que ce choix n'est qu'un choix de copinage et que cette décision est complètement ridicule.

5 Questions diverses

5.1 Problème de chauffage dans la salle de motricité

Laurence Chami rapporte au nom de Mélanie Desdoits qu'il y avait un problème de chauffage dans la salle de motricité de l'école et souhaite savoir si le problème est traité. Le mail de la directrice date de la semaine dernière et il semble qu'aucune intervention n'ait été effectuée. Mme le maire dit qu'elle s'en occupe.

- Valerie Bějottes profite que soit évoquée la salle de motricité pour demander si les clés manquantes ont enfin été remises aux enseignantes. Mme le maire précise que 8 clés ont été fournies avec la pose de la serrure et qu'elle attend de savoir où sont passées ces clés avant de prendre une décision.

- Laurent Hugault rappelle que ce sujet a été soulevé lors de la commission périscolaire et qu'il devait être traité rapidement pour des questions de sécurité, la salle de motricité servant aussi de refuge en cas de problème. Chaque classe doit posséder une clef. Mme le maire dit prendre le point.

- Gilles Vigier demande s'il y a un objectif calendaire sur ce type de décision car c'est un sujet important ; il serait plus judicieux et plus rapide de refaire des clés.

- Benoit Cadiot intervient en proposant de prendre un exemplaire des clés et d'en refaire 4 en urgence, la commune étant capable de supporter financièrement l'achat de 4 clés ! Ce genre de sujet ne devrait même pas être débattu en conseil municipal ! Suite à cette intervention Mme le maire, valide le fait de refaire les clés sans indiquer qui doit s'en charger.

5.2 Point sur l'accès au GNAU

- Laurent Hugault demande où en est la demande d'autorisation d'accès à l'outil.

- Mme le maire précise qui a le droit d'avoir cet accès.

- Patrick Vandezande dit que le sujet est connu puisque entériné lors d'un précédent conseil et que la demande porte sur la date de mise à disposition des droits d'accès.

- Mme le maire répond que ce n'est pas encore fait.

- Gilles Vigier et Benoit Cadiot demandent que soit fixée une date de réalisation car trop de sujets sont systématiquement repoussés.

- Laurent Hugault précise que beaucoup de sujets sont récurrents aux différents conseils parce que non traités en temps et en heure.



Conseil Municipal

- Mme le maire s'agace et Laurent Hugault lui demande de ne pas l'agresser verbalement.
- Mme le maire s'engage à relancer la demande d'accès rapidement.

5.3 Date de pose des TBI (M. Hugault)

- Mme le maire n'a pas de date à donner. La commande a été passée suite au dernier conseil municipal.
 - Laurence Chami demande si un membre de la commission périscolaire pourrait prendre en charge le sujet pour suivre le dossier.
 - Mme le maire précise qu'elle a eu l'entreprise et que la mise en service serait effectuée dès la réception des produits.
- De l'avis général, il n'y donc aucune certitude que cela soit fait d'ici la fin d'année.

5.4 Points sur les travaux abordés en commission (M. Hugault)

- Laurent Hugault aborde le sujet de la réunion périscolaire qui s'est tenue récemment avec la société de nettoyage.
- Mme le maire précise que la société de nettoyage s'est engagée à faire le compte-rendu de cette réunion.
- Laurent Hugault précise que plusieurs demandes leur ont été adressées mais que nous ne savons pas si elles seront mentionnées dans le compte-rendu (par exemple, mise à disposition d'un cahier de liaison, reprise des plannings d'intervention, intervention sur la période de Noël dans la classe de madame Le Coz ...)
- Laurent Hugault propose que dans cette classe, une fois le sol décapé, soit apposé une couche d'imperméabilisation pour éviter que la poussière s'incruste (métallisation du sol) et qu'il soit demandé à l'entreprise un devis complémentaire. Il n'y a aucune réponse de Mme le maire à cette demande.
- Benoit Cadiot s'interroge sur qui est l'interlocuteur au sein du conseil de cette entreprise de nettoyage.
- Mme le maire répond que personne ne les suit actuellement.
- Laurent Hugault précise qu'il serait bien qu'un membre de la commission périscolaire ou un élu suive cette entreprise régulièrement pour s'assurer que le contrat soit bien respecté.
- Patrick Vandezande revient sur le sujet et demande pourquoi on laisse les partenaires se charger des comptes-rendus dans la mesure où l'on sait qu'ils ne seront pas faits (exemple le CR attendu depuis le mois d'août de la part de la société SATD) et qu'il n'y a donc aucun moyen de suivre les actions demandées. Les comptes-rendus devraient systématiquement être réalisés par les membres du conseil qui assistent aux réunions lorsqu'il s'agit de fournisseurs ou entreprises effectuant des travaux pour la commune.
- Laurent Hugault et Jacques Clairon avaient compris que c'était Bruno Benitah qui prenait en charge le CR.



Conseil Municipal

- Laurence Chami rebondit sur le sujet au nom de Mélanie Desdoits pour savoir si le courrier recommandé qui devait être adressé à la société SATD est bien parti.
- Mme le maire répond que le courrier n'a pas été envoyé.
- Laurence Chami informe Mme le maire que vu le manque de rigueur dans le traitement de ce dossier, Mélanie Desdoits se dessaisit de celui-ci et en laisse la responsabilité à Mme le maire, précisant que si un accident se produit, la commune en sera responsable.
- Laurent Hugault demande si Mélanie Desdoits ne peut pas se charger du courrier.
- Laurence Chami répond qu'elle s'était proposée mais n'a pas eu de retour favorable sur ce point.
- Mme le maire autorise Mélanie Desdoits à faire le courrier recommandé.

5.5 Divers travaux

- Laurent Hugault informe le conseil :
 - De la réception de plusieurs devis concernant des réparations à effectuer sur l'église en vue de la préparation du budget 2025 et que des devis sont encore en attente de réception.
 - De l'attente de réception de devis pour la mise en place d'une horloge et d'un système de gestion à distance depuis la mairie du système de chauffage de la salle des fêtes (seule contrainte à prévoir : la mise en place d'une box à proximité qui pourrait être installée à l'atelier. L'installation de la box est à prévoir courant mars / avril 2025 si la commande part en décembre (il faut 3 mois de délai à réception de commande pour le démarrage des travaux).
- Mme le maire et Gilles Vigier précisent que nous ne pouvons pas établir de bon de commande sur le budget 2025 avant le 1er janvier.
- Patrick Vandezande rappelle que les toits d'Antonin doivent réintervenir pour la fuite au niveau de la Bibliothèque.
- Jacques Clairon rappelle qu'il va falloir commander du fioul pour la chaudière et contacter l'entreprise pour la révision de celle-ci vu que les travaux de remplacement de la chaudière ne se feront pas tout de suite et qu'il faut rester en conformité avec les assurances.
- Laurent Hugault dit être en attente d'un second devis de maçonnerie concernant le projet de remplacement de la chaudière. Concernant les contraintes de livraison des pellets à proximité de la chaudière, le fournisseur lui a confirmé être en capacité de livrer via un tuyau d'une longueur maximale de 60 mètres.
- Jacques Clairon précise que la distance est compatible (55 mètres entre le portail de la mairie et le silo à pellets) mais que le fournisseur nous fera certainement signer une décharge de qualité des pellets à l'arrivée pour ne pas être tenu responsable en cas de dysfonctionnement récurrent de la chaudière (la chaudière se mettra en défaut si les pellets sont en mauvais état).



Conseil Municipal

Il convient donc de s'assurer de cette contrainte et de lever cette alerte avant toute confirmation de commande de ce type de chaudière.

- Jacques Clairon demande si la facture, concernant les travaux des agents pour la période de avril à septembre a bien été envoyée à GPSEO
- Mme le maire répond que non sans préciser à quelle échéance ce sera fait.

5.6 Point sur le budget 2024 (M. Hugault)

- Gilles Vigier a transmis à l'ensemble du conseil une synthèse de la situation budgétaire à date, en fait une présentation rapide pour la compréhension de toutes et tous et précise que nous sommes en retard au niveau des recettes mais que certaines vont rentrer en fin d'année.
- Mme le maire doit transmettre les coordonnées d'Orange à Patrick Vandezande afin de les relancer pour récupérer le montant de la redevance attendue.

5.7 Déplacement des poubelles zone Bouttemonts par GPSEO (Mme Jouvençon)

- Martine Jouvençon indique que les poubelles ayant déjà été déplacées, il n'y a plus de sujet.

5.8 Proposition de groupement pour les assurances cyber risque (Mme Jouvençon)

Martine Jouvençon souhaite avoir des informations complémentaires sur les risques couverts par le contrat pour pouvoir se prononcer.

- Les données informatiques de la mairie sont-elles prises en compte ?
- Le site internet de la mairie est-il pris en compte ?
- Comment sont protégées les données de la mairie actuellement ? Y a-t-il des sauvegardes ? Si oui, quelles en sont les modalités ?
 - Sur ce point Mme le maire répond que les données provenant et / ou hébergées sur des applications externes sont sauvegardées. Pour les données en local sur les PCs, il existe une sauvegarde sur un NAS. Laurence Chami précise que toutes les données et applications positionnées à l'extérieur (en mode SAS) sont sauvegardées par les hébergeurs des serveurs sur lesquels elles sont déposées, mais émet un doute quant à la sauvegarde des données situées sur les PCs de la mairie. Mme le maire confirme que Stéphanie faisait des sauvegardes. Laurence Chami maintient son doute sur le sujet n'ayant aucune information sur quelque procédure que ce soit et n'ayant eu connaissance d'aucun document en ce sens. Laurence Chami précise qu'elle a déjà soulevé ce sujet et qu'il serait nécessaire de faire un point avec l'informaticien en charge de la maintenance informatique pour mettre en œuvre une vraie politique de



Conseil Municipal

sauvegarde des informations et pour réorganiser l'ensemble des documents se trouvant sur les PCs car actuellement c'est l'anarchie, rien n'est classé.

- Gilles Vigier intervient en précisant qu'effectivement l'ordinateur des élus est commandé mais qu'il va falloir décider de l'organisation des répertoires à mettre en place ainsi que de la gestion des accès. Laurent Hugault précise que dans beaucoup de mairies, les élus signent un engagement de confidentialité et ont accès à l'ensemble des informations. Gilles Vigier souhaite qu'une personne qui maîtrise un peu le sujet s'occupe de réaliser un cahier des charges de nos besoins que l'informaticien mettrait en œuvre.

- Jacques Clairon revient également sur le sujet déjà évoqué à plusieurs reprises des registres papier qui n'existent pas actuellement, contrairement à ce que nous impose la loi et qu'en cas de défaillance sur les postes de travail, il y a un risque de perte de données. Mme le maire précise que ce n'est pas de sa faute si la situation est comme cela depuis 15 ans et précise que tout est sur informatique.

- Laurence Chami précise que seule Mme le maire a accès au poste informatique alors que ce sont des documents qui doivent être mis à disposition des élus et / ou du public.

- Gilles Vigier, après plusieurs échanges, prend la parole et précise que le sujet est clair : la loi impose la tenue de registres papier, qui doivent respecter certaines règles et être reliés tous les 5 ans. Cela ne sert à rien de discuter sur ce point, il faut se mettre en conformité.

- Patrick Vandezande demande qui peut s'en occuper.

- Mme le maire répond que cela se fera au fil de l'eau.

- Patrick Vandezande conteste cette réponse et argumente que si la commune est hors la loi, il faut rapidement corriger le problème en précisant que si plusieurs élus s'attaquent à la tâche, la situation peut être rapidement rétablie. Mme le maire ne fait aucun commentaire sur cette proposition.

- Jacques Clairon souhaite aborder un dernier sujet : doit-il continuer à travailler sur le transfert à GPS&O de la gestion du bassin des Menues Terres. Après explication de la problématique et divers échanges sur le sujet, Mme le maire n'étant pas opposée à la poursuite du projet, le Conseil Municipal valide la poursuite du projet.

- Gilles Vigier prend la parole pour informer qu'il a adressé à l'ensemble du conseil une proposition de règlement intérieur et souhaite qu'il y ait une ou deux personnes qui travaillent sur cette version pour l'enrichir et l'amender. Martine Jouvençon est déjà volontaire, Patrick Vandezande se porte volontaire également.

- Laurent Hugault propose que chaque élu le relise et transmette ses remarques sous 10 jours afin qu'une version définitive puisse être soumise à approbation lors du premier conseil de l'année 2025.

- Mme le maire informe le conseil de la tenue obligatoire d'un nouveau conseil avant la fin de l'année pour intégrer des mouvements financiers sur le budget suite à la dissolution du syndicat SMIGERMA (3000€ en recettes de fonctionnement et 800 € en dépenses d'investissement).



Conseil Municipal

- Devant la difficulté à trouver une nouvelle date pour un conseil en décembre, Gilles Vigier précise quand même que la demande avait été formulée il y a plus de 3 mois.
- Mme le maire propose la date du 16 décembre à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le maire lève la séance à 22h40, et laisse la parole au public.

Intervention de Mme Clémence Lambert

- Mme Lambert habite rue aux Canes et fait partie des personnes qui ont été verbalisées. Elle souhaite avoir une explication quant au fait que seuls les véhicules qui étaient garés dans des endroits ne gênant pas la circulation ont été verbalisés alors que tous les véhicules garés, soit dans les virages soit sur les trottoirs, n'ont pas été verbalisés et se pose la question de l'existence ou non d'une « vendetta ».
- Mme Lambert sur les conseils de Mme le maire a contacté la gendarmerie. Il lui a été répondu que les interventions de verbalisation n'étaient déclenchées que sur demande expresse du maire.
- Mme Lambert et d'autres riverains souhaitent que Mme le maire contacte la gendarmerie pour faire en sorte d'arrêter ces verbalisations afin d'éviter de devoir faire des dossiers de réclamation, sachant qu'il n'existe à leur connaissance aucun arrêté d'interdiction de stationnement hormis celui positionné au niveau du portail de M. Cadiot.
- Benoit Cadiot précise que l'interdiction ne concerne pas sa sortie de domicile mais la ruelle Blondeau.
- Mme Lambert ajoute avoir eu connaissance d'une mésaventure similaire avec son lot de verbalisations il y a 4 ou 5 années.
- Mme Lambert souhaite également, au même titre que d'autres riverains concernés, que Mme le maire contacte aussi la gendarmerie pour faire annuler ces contraventions, le motif indiqué n'étant pas à ses yeux justifiés : « stationnement gênant sur trottoir », alors qu'il n'y a pas de trottoir rue aux Canes sur la zone concernée.
- Benoit Cadiot et Jacques Clairon précisent que la présence de panneaux « zone de rencontre » définit la rue complète comme trottoir et qu'il existe bien un second panneau de ce type dans la rue de la mairie avant l'intersection. Ils répondent également, que compte tenu des difficultés de stationnement dans le village, il faut que les personnes qui ont la possibilité de stationner leur(s) véhicule(s) chez eux doivent impérativement (hors conditions exceptionnelles tel le récent épisode neigeux) ne pas les laisser dans la rue.
- Mme Lambert concède qu'il lui arrive de laisser ses véhicules dans la rue mais soulève également une incompréhension quant aux verbalisations, à savoir pourquoi aucune des voitures stationnées sur la gauche de la rue aux Canes n'a été concernée.

Intervention de M. Da Fonseca

- M. Da Fonseca intervient pour signaler qu'il reçoit beaucoup de messages négatifs à son encontre suite à une réponse de Mme le maire qui aurait répondu à plusieurs personnes que l'intervention de la gendarmerie ferait suite à un message posté par un habitant.



Conseil Municipal

- Mme le maire intervient en précisant ne jamais avoir dit cela.
 - M. Da Fonseca reconnaît qu'il avait, dans les jours précédents le dernier Conseil Municipal, contacté la gendarmerie pour des problèmes de stationnement dangereux chemin des Menues Terres, que les gendarmes lui avaient demandé de leur adresser des photos, ce qu'il a fait. Il fait le constat que lors de l'intervention de ces derniers, aucune voiture mal stationnée chemin des Menues Terres n'a été verbalisée. Il précise les avoir recontactés pour savoir si suite à l'envoi de ses photos, ils s'étaient déplacés. Les gendarmes lui ont répondu que non.
 - M. Da Fonseca fait part à l'assemblée qu'ils ne s'étaient pas déplacés non plus suite à un accident subi par sa femme à Montalet et qu'il lui a fallu attendre plus de deux heures leur intervention lorsque la personne impliquée dans cet accident avait été « retrouvée » à Lainville.
 - Laurent Hugault intervient et précise que le Conseil Municipal travaille pour trouver des solutions à ce problème de stationnement en précisant qu'il faudrait également accepter de faire un peu de marche car il n'y aura pas assez de places dans les rues pour tout le monde.
 - Benoit Cadiot fait remarquer à M. Da Fonseca qu'il était présent au dernier conseil et lui rappelle ce qui avait été dit : à savoir qu'il y aurait un tour du village avec les gendarmes pour repérer les endroits où le stationnement serait acceptable et qu'en aucun cas les gendarmes seraient appelés pour verbaliser.
 - M. Da Fonseca reconnaît que c'est ce qui avait été dit mais constate que dès le lendemain les gendarmes sont venus verbaliser.
 - M. Da Fonseca demande à ce qu'il soit mis un terme aux propos le rendant indirectement responsable des interventions de la gendarmerie. Laurent Hugault commente que c'est le revers des réseaux sociaux.
 - Mme le Maire intervient pour rappeler à tout le monde qu'elle n'a pas contacté la gendarmerie pour qu'ils interviennent.
 - Mme Lambert rétorque que les gendarmes disent le contraire. Mme le maire répond qu'ils se couvrent et que le problème est peut être relatif à un récent changement de commandement à la gendarmerie de Limay.
 - Mme Lambert précise qu'il est quand même étonnant que seuls les secteurs où habitent les personnes qui se sont plaintes lors du dernier conseil ont subi des verbalisations (rue aux Canes et Bonnes Joies).
- La solution ne pouvant pas être trouvée en séance, les membres du conseil entendent et prennent en compte le mécontentement remonté, constatent les incohérences quant aux verbalisations mais précisent que seule la gendarmerie en est responsable.
- Mme le maire rappelle une nouvelle fois que le sujet est bien pris en compte au sein du conseil et qu'une réunion sur le sujet est prochainement planifiée.

Le secrétaire de séance

Patrick Vandezande



Conseil Municipal
